**Monsieur Aimé Ange Wilfrid Bininga**

Ministre de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones

11 Boulevard Denis Sassou Nguesso – BP 1375 Brazzaville

CONGO

secretariat@justice.gouv.cg

**[Partie à remplir par l’expéditeur]**

**Nom :**

**Prénom :**

**Objet : Les autorités congolaises doivent enquêter sur les décès survenus au sein du commissariat de police Djoué à Brazzaville en mars 2024**

Monsieur le Ministre,

À la suite d’informations venant de l’ACAT-France, je tiens à vous exprimer mes vives préoccupations quant aux décès suspects de cinq détenus – dont **Daniel Sakamesso**, 21 ans, et **Justin Yambou Gwange**, 23 ans – survenus dans la nuit du 10 au 11 mars 2024 au sein du commissariat de police Djoué à Brazzaville.

Conformément aux normes internationales relatives aux droits humains concernant le droit à la vie – notamment l’Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus et l’Ensemble de principes des Nations unies pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement – les autorités judiciaires congolaises doivent ouvrir, de leur propre initiative, à chaque décès en détention, une enquête indépendante, impartiale et efficace afin de déterminer leurs circonstances et leurs causes et rendre disponibles le rapport et les résultats d'enquête.

Jusqu’à ce jour, les autorités congolaises n’ont pas communiqué sur ce drame, ni entrepris la moindre enquête. Aucune autopsie ne semble avoir été effectuée. Le caractère répétitif des décès de jeunes hommes soupçonnés d’être membres de groupes liés au banditisme urbain dans les commissariats congolais est préoccupant.

L’association congolaise Centre d’Actions pour le Développement (CAD) a demandé publiquement, le 11 mars 2024, *« une enquête approfondie, indépendante et transparente pour faire toute la lumière sur cette tragédie »*. Les autorités congolaises doivent respecter leurs obligations légales et enquêter sur ce drame en vue de déterminer les circonstances et les causes ayant entraîné ces décès et les éventuelles responsabilités au sein de la police.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie conforme envoyée à :**

**M. Rodolphe Adada**, Ambassadeur du Congo, 37 bis rue Paul Valéry, 75116 Paris, contact@ambacongofr.org